

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DU GRAND DOLE



Etablissement public créé par décret du 4 mai 1923
RCS LONS-LE-SAUNIER 273 900 027

DELIBERATION N° 2022-013

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 12 avril 2022 à 17h00

Date de convocation :

01 avril 2022

Nombre de membres :

en exercice : 7

présents : 6

votants : 6

Secrétaire de séance :

Virginie Audugé

Etaient présents :

Mathieu BERTHAUD (Président), Nelly BRESSAND, Isabelle DELAINE, Camille JEANNIN, Patrick REVILLOUD et Dominique TRONCIN

Etait excusé :

Claude CORBIN

Membres du personnel assistant à la séance :

Yves MAGDELAINE, Directeur Général

Béatrice MARECHAL, Directrice Financière

Virginie AUDUGE, Assistante de Direction

Opérations « Réhabilitation thermiques » : choix du financement et autorisation de souscription de prêts

De nombreuses réhabilitations thermiques ont été décidées dans le cadre du PSP. Pour financer ces opérations, la Banque des Territoires propose un financement composé d'un Eco-prêt basé sur une somme forfaitaire de 12 000 € par logement et un prêt amélioration complémentaire.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

	Taux	Durée	Frais	Garantie
Eco-prêt	Livret A – 0.25	25 ans	0	100% CAGD
Pam taux fixe	1.31 % (mars 2022)	25 ans	0	100% CAGD

Pour fiabiliser la dette sur le long terme et minorer l'impact d'une hausse brutale du Livret A, une demande de financement, de 6 950 000 € a été réalisée auprès des banques privées pour accompagner le financement d'opérations de réhabilitation telles que : La Paule, Grandes Carrières Rotonde, 14 Rue du Dauphiné.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, seule à répondre, propose le financement suivant :

Montant	Taux fixe	Durée	Frais	Garantie
6 950 000 €	0.85 %	20 ans	0.05 % du montant emprunté : 3 475 €	100 % CAGD

Après avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, valident les conditions de ce prêt et désignent et mandatent le Directeur Général pour signer le contrat correspondant et demander la garantie de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Fait à Dole, le 14 avril 2022



Le Directeur Général,
Yves MAGDELAINE

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-4922-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Signé électroniquement par:
YVES MAGDELAINE ID
Le 14/04/2022 à 14:09

Dole, le 03 juin 2022

Monsieur le Président
Jean-Pascal FICHÈRE
COM AGGLO DU GRAND DOLE
HOTEL D'AGGLOMERATION
Place de l'Europe
39100 DOLE

Nos réf : YM / BM / VA
Affaire suivie par : Virginie AUDUGE

Objet : Demande de Garantie

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre politique de soutien d'amélioration des logements locatifs sociaux, j'ai l'honneur de vous demander la garantie des emprunts que Grand DOLE HABITAT doit contracter auprès de la Banque Populaire pour assurer les réhabilitations thermiques de ses logements (dont 112 logements situés sur le quartier de la Paule à Dole).

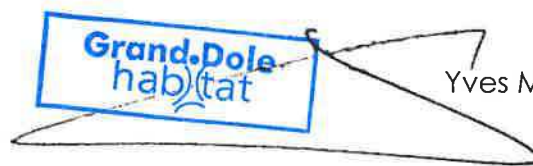
Caractéristiques de l'emprunt :

- Emetteur : la Banque Populaire
- Montant : 6 950 000 €
- Taux : 1,15 %

Cette proposition sera validée lors de la prochaine réunion du Bureau du Conseil d'Administration de GRAND DOLE HABITAT, le lundi 27 juin 2022 (décision modificative de la délibération DEL2022-013 du 12 avril 2022).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Le Directeur Général,


Grand.Dole
habitat

Yves MAGDELAINE

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-4922-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

OPH